



UNIVERSITE DES COMORES

**LA REFORME UNIVERSITAIRE A
L' UNIVERSITE DES COMORES
MISE EN ŒUVRE DU LMD**

Par

KAMALIDDINE AFRAITANE

Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques

HISTORIQUE

- ❑ Mise en place du Comité de Réflexion et d'Action Sur la mise en place de l'Université des Comores par un Décret N°03-085/PR du 8 septembre 2003
- ❑ Création de l'Université des Comores par Ordonnance N°03-008/PR du 8 septembre 2003 portant création de l'Université des Comores

- Tenant compte de l'objectif d'harmonisation des Curricula Universitaire dans l'espace francophone,
- Considérant les priorités dégagées par la CRUFAOCI d'adopter la réforme LMD par des actions concrètes d'une part et d'autre pat la volonté de la CIRUISEF d'accompagner les universités francophones des pays du Sud vers la réforme universitaire

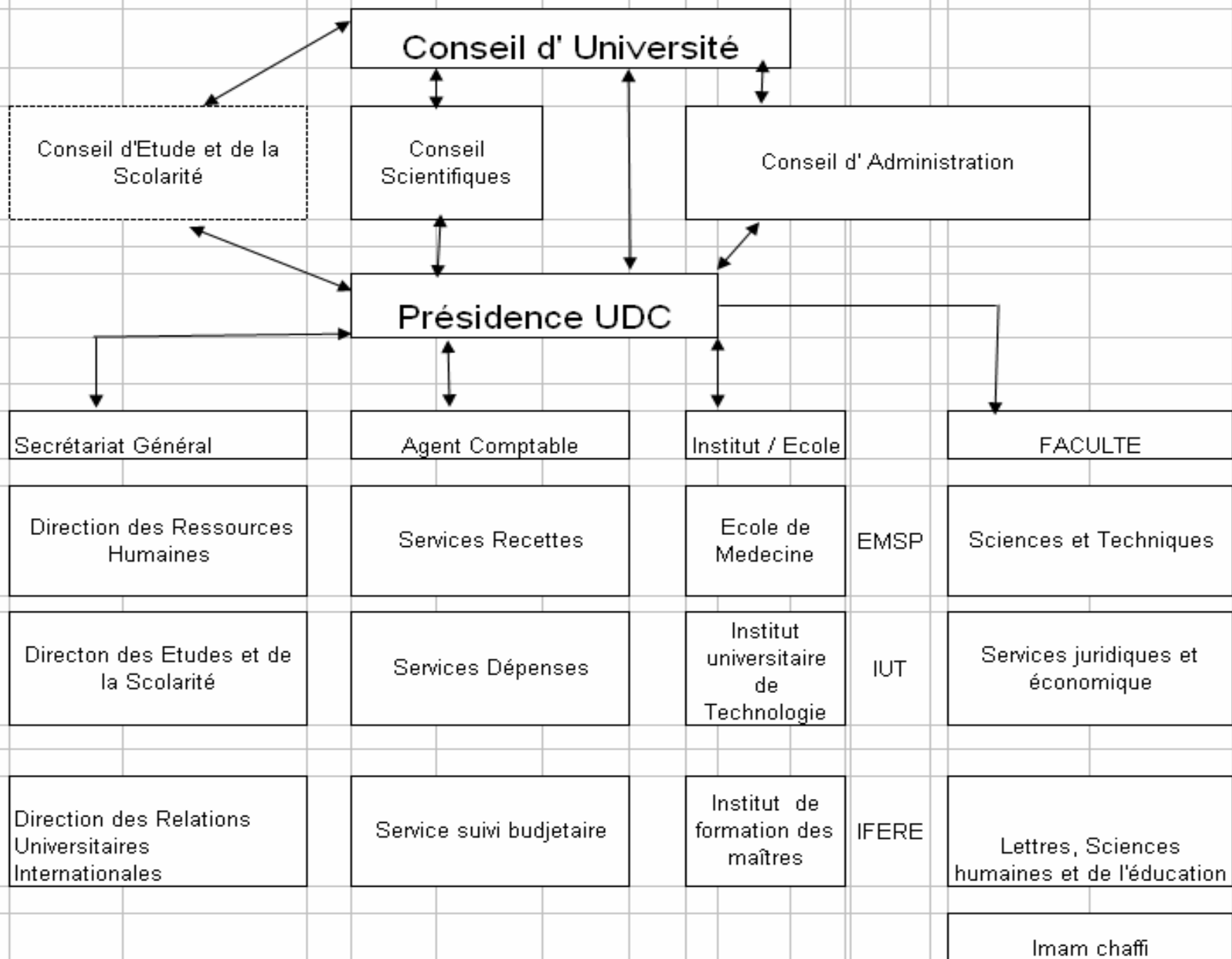
- Compte tenu des travaux de préparation pour la mise en place de la réforme LMD à l'UDC et la volonté des responsables de réformer notre système universitaire et nous intégrer dans la communauté universitaire francophone

L'UDC a basculé au Système LMD par décret N° 05-106/PR du 28 novembre 2005, instituant le LMD à l'UDC

L'UDC propose ainsi pour la 1^{ère} fois des offres de formation allant jusqu'au niveau licence, et même en Master (fac de droit)

Présentation succincte de l'université de Comores

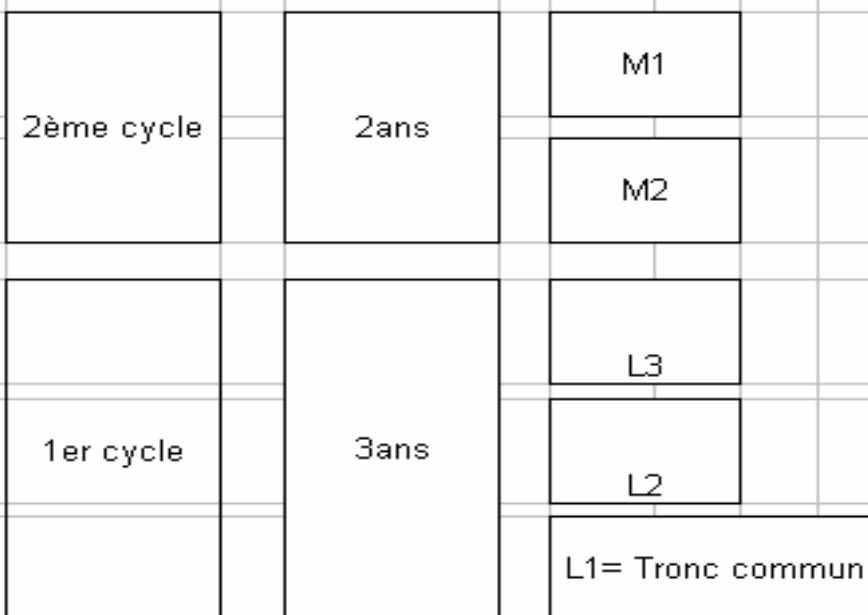
Organigramme de l'université
des Comores et l'organisation
des cursus universitaires



PRESENTATION DE L'UNIVERSITE DES COMORES

ORGANISATION DES CURSUS UNIVERSITAIRES

Après la mise en œuvre de la réforme LMD en 2005



Avant la mise en œuvre de la réforme LMD



B A C C A L A U R E A T

* Le M1 se fait en partenariat avec l'UR et l'UA

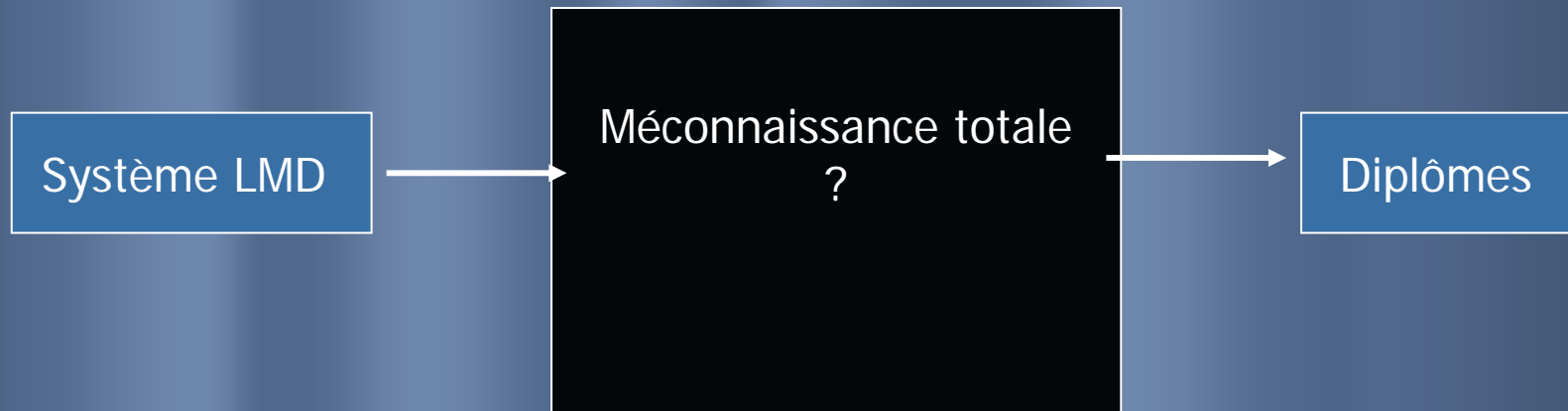
* Le M2 est un diplôme délocalisé de l'UP

Toutefois, après deux ans de mise en œuvre de la réforme LMD, il est légitime de se poser de multiples questions :

- 1-L'université des Comores avait-elle suffisamment pris en compte les procédures et les moyens devant être mobilisés pour la mise en œuvre effective de la réforme LMD?
- 2-L'informatisation de la gestion de toute l'administration universitaire et la mise en réseau des composantes avec l'administration centrale ne sont-elle pas des préalables à l'adoption du LMD?
- 3- Peut-on espérer plus de mobilité et une meilleure insertion professionnelle des diplômés

4- Comment les documents officiels vont être présentés (diplôme, relevé de notes, attestation etc.).

Pour illustrer la perception du LMD, lorsqu'il nous a été expliqué, nous avons ouvert une boîte noire pour symboliser notre vision de la réforme



Loin de prétendre faire une évaluation de la mise en œuvre du LMD à l'UDC, le présent document vise à :

- donner les premiers éléments permettant de faire un diagnostic rapide des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre effective du système LMD ;
- susciter la formulation de propositions d'amélioration de la situation ;
- donner à l'UDC la capacité de délivrer des diplômes et bulletins qui soient, dans le cadre du système LMD, d'une lisibilité irréprochable et qui puissent faciliter la mobilité.

Dans ce document, nous allons présenter les points suivants :

- une présentation des motivations qui ont amené l'UDC à adopter ce nouveau système universitaire ;
- une mise en exergue des implications de ce choix en termes de coûts et sacrifices ;
- une présentation d'analyses brutes et propositions

Ces analyses brutes ont été faites à partir de :

- une lecture des programmes d'enseignement qui a permis d'analyser l'adéquation entre la finalité des formations proposées à l'UDC, le contexte comorien et les contenus des programmes ;
- une lecture de documents et textes officiels (décret, charte des examens, etc.) ;
- des entretiens et discussions avec les étudiants, les enseignants et les responsables des composantes de l'UDC et d'universités partenaires ;
- des documents du LMD d' Universités partenaires.

Elles constituent une base de travail qui reste à affiner.

POURQUOI L'UDC A-T-ELLE ADOPTE LE SYSTEME LMD ?

Les motivations qui ont amené l'UDC à adopter ce nouveau système universitaire sont multiples.

- Le LMD propose des cursus professionnels et rend directement opérationnel les sortants du premier cycle.
- Il accroît les chances de réussite des étudiants aux examens internes et aux concours de recrutement de niveau national et international.
- Il donne aux étudiants la chance de pouvoir continuer leurs études dans les universités francophones (mobilité).
- La volonté des responsables de l'université à s'intégrer dans la communauté universitaire francophone

LE PASSAGE DE L'ANCIEN SYSTEME UNIVERSITAIRE AU SYSTEME LMD A UN COUT

L'Etat qui s'est engagé à poursuivre les sept objectifs de développement du millénaire définis dans le cadre des Nations Unies accroisse le montant de la subvention qu'il octroie à l'Université ;

L'État sollicite davantage la coopération bi et multilatérale afin de soutenir l'Université ;

L' universite elabore des projets de formation et de recherche qu'elle soumet aux bailleurs et s` ouvre a la communaute universitaire internationale

LE PASSAGE DE L'ANCIEN SYSTEME UNIVERSITAIRE AU SYSTEME LMD A UN COUT

Le caractère professionnalisant des études de certains parcours dans le système LMD, l'intégration des projets personnels (professionnels et de formation) des étudiants dans les programmes d'enseignement à travers la définition de parcours-types et la place accordée au tutorat engendrent des coûts supplémentaires comparativement à l'ancien système universitaire. Ce surcoût exige des sacrifices de la part des différents acteurs du secteur. Cela suppose que :

LE PASSAGE DE L'ANCIEN SYSTEME UNIVERSITAIRE AU SYSTEME LMD A UN COUT

- Les parents participent mieux au financement des études de leurs enfants;
- Les enseignants chercheurs et tuteurs acceptent de consacrer plus de temps à l'étudiant en vue de l'accompagner dans son parcours pédagogique ;
- Les entreprises publiques et privées s'ouvrent et participent à la formation et à l'encadrement des étudiants.
- Tous les acteurs soutiennent la recherche afin que les enseignements dispensés soient mieux adaptés aux réalités et besoins du pays et de la région.

LES MODALITES DE PASSAGE DE L'ANCIEN SYSTEME UNIVERSITAIRE AU LMD A L'UDC

Les étudiants sont inquiets de la nouvelle réforme et demandent plus d'explication et de clarification surtout dans l'évaluation.

C'est ainsi que des réunions d'explication, de clarification et de sensibilisation de la réforme LMD sont programmés chaque semestre dans les différentes composantes de l'UDC.

La réforme LMD avantage beaucoup les étudiants et nous essayons de dissiper leurs craintes.

LES MODALITES DE PASSAGE DE L'ANCIEN SYSTEME UNIVERSITAIRE AU LMD A L'UDC

- Le basculement a la réforme LMD a permis d'ouvrir plusieurs licences la même année. Les étudiants qui se trouvaient déjà en première et deuxième année de DEUG et ayant valide leur année, ont été directement admis en Licence 2 ou 3 (version LMD).
- Plusieurs séminaires animes par des missionnaires ou des acteurs locaux au bénéfice des enseignants et des responsables ont été organisés à l'UDC pour appuyer l'UDC dans cette phase d'adoption du LMD. (Université de Perpignan, Université de la Réunion, missions de l'AUF, d'Amérique et d'universités africaines , du monde arabe et islamique). D'autres séminaires sont programmés au cours de l'année universitaire 2007-2008.

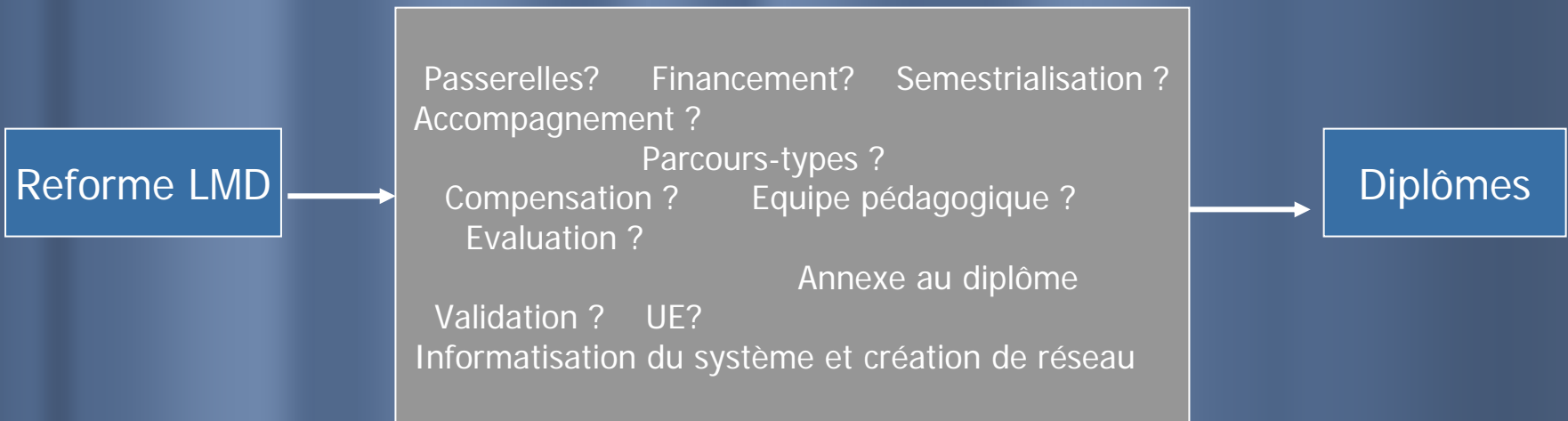
LES PROBLEMES POSES PAR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU LMD A L'UDC

- La mise en oeuvre du LMD à l'UDC, a provoqué une vaste réflexion suivi d'une refonte des contenus et l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement en L1, L2 et en L3 .
 - La répartition des matières et des volumes horaires, l'attribution des ECTS et des coefficients dans les différentes UE, nous a permis d'entamer la première année de la réforme avec plus de travail mais aussi de difficultés.
 - Toutefois ces programmes sont appelés à évoluer vers une harmonisation avec celles des universités francophones
- Organisation prochaine d'un séminaire sur le socle des fondamentaux en L1, L2 et L3 en Dec 2007 par la CIRUISEF

LES PROBLEMES POSES PAR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU LMD A L'UDC

- Charte des examens non adoptée par le conseil scientifique
- Importance attribuée aux contrôles continus relativement faible selon les étudiants
- Accès à internet difficile
- Informatisation du système non encore effective
- Harmonisation de l'interprétation des textes du LMD
- Enclavement de certains sites de L` universite.
- Resistance de certains enseignants au LMD
- Charge de travail accrue sans augmentation des ressources

Les tableaux qui suivent présentent les problèmes qui ont été décelés.



REALITES DE L'ANNEE 2005-2006

	ASPECTS POSITIFS	PROBLEMES
L'accompagnement de l'étudiant	Les enseignants acceptent de consacrer une partie de leur temps à l'encadrement des étudiants pour améliorer les taux de réussite (mémoires, tutorat, parrainage ...)	En Licence tous niveaux : l'accompagnement des étudiants est très insuffisant. cette activité n'a été ni formalisée ni programmée. Mise en place de tutorat et de parrainage des étudiants pour augmenter leur réussite Ressources humaines nécessitant des formations en thèse pour certains et des perfectionnements pour d'autres
L'organisation des parcours-types	Volonté des enseignants de parfaire les parcours-types et de créer des équipes multidisciplinaires de recherche	-Parcours-types en cours d'organisation -Esprit d'équipe encore insuffisant au sein des composantes ; -Equipes pédagogiques et de recherche non formalisées

Mise en œuvre du LMD		
	ASPECTS POSITIFS	PROBLEMES
Maquettes de formation et contenu	<p>Implication de tous les enseignants à l'élaboration des maquettes de formation et des contenus</p> <p>Missions d'encadrement pour l'élaboration des maquettes et des contenus</p> <p>Échange d'expériences avec les universités partenaires</p>	<p>Différentes interprétations des textes du LMD</p> <p>Informatisation et mise en réseau des structures de l'université non effective</p> <p>Accès difficile à l'Internet pour la documentation</p> <p>Pas de compensation pour les enseignants qui s'investissent dans la réforme LMD</p>

Mise en œuvre du LMD

ASPECTS POSITIFS

PROBLEMES

La semestrialisation

la semestrialisation est en cours d'intégration dans le cursus universitaire

Maquettes de formation et contenus inachevés et non définitifs pendant les premières années de l'application de la réforme LMD

Moyens de communication difficiles dans certains sites

Informatisation et mise en réseau en cours de réalisation

L'évaluation

Interet des etudiants sur l'évaluation

Acquisition définitive d'UE validée

Possibilité d'admission avec crédits

Mobilite

Les étudiants estiment que la part de 25% attribuée aux contrôles continus est insuffisante.

La répartition des crédits et des coefficients aux UE fait l'objet de discussions parfois animées

La charte d'examen n'est pas entièrement appliquée

REALITES DE L'ANNEE 2005-2006		
	ASPECTS POSITIFS	PROBLEMES
La compensation, la validation et la capitalisation	<p>Organisation de séminaire sur le réforme LMD au bénéfice des responsables des composantes et des enseignants.</p> <p>Réunions d' information des étudiants sur le LMD</p> <p>Acceptation facile du LMD par les étudiants</p>	<p>Beaucoup d'enseignants ont encore une connaissance vague et non structurée du LMD</p> <p>Les étudiants s'intéressent surtout a la compensation entre les matières et les UE, ce qui amène certains a négliger des matières même s'ils ne les ont pas valides</p>
Les passerelles		<p>Passerelles encore non organisées, faute d'équipes pédagogiques suffisantes</p>
Les diplômes	<p>Delivrance de diplomes favorisant la mobilite dans le cadre du LMD</p>	<p>Textes pour la creation des diplômes non encore existants ;</p> <p>Maquettes des diplômes et des annexes aux diplômes non encore disponibles</p>

Le texte du LMD
à *l'Université des Comores*

I. Règlement des études

- **Article 1 - Organisation générale**

- Le cursus comprend trois années d'enseignement. Chaque année comprend deux semestres d'enseignement, soit six semestres pour les trois années de Licence, correspondant à 180 crédits (ECTS). Chaque semestre comprend des unités d'enseignement (UE) capitalisables. Chaque UE est composée d'une ou plusieurs matières. Le contenu des enseignements est détaillé dans les programmes.

● Article 2 - Matières

- Il existe deux types de matières :
- - les matières enseignées durant toute l'année dont certaines sont complétées par des travaux dirigés et/ou des travaux pratiques.
- - les matières enseignées durant un semestre. Elles sont complétées aussi par des TD et/ou des TP.
- **NB** : L'Anglais, le Français, la méthodologie et l'épistémologie et d'autres matières sont aussi enseignées comme matières complémentaires.

- **Article 3 - Évaluation des connaissances**

- Une procédure d'évaluation des connaissances permet d'attribuer au candidat une note dans chaque matière. Le tableau suivant représente le mode d'évaluation selon le type de matière.

Types d'examens	Examen de la première session				Examen de la deuxième session
	semestre1		semestre2		Examen seulement
	Contrôle continu	Examen	Contrôle continu	Examen	
Notation de la note en %	25%	75%	non	100%	100%
	non	100%	25%	75%	

● NB :

- - La somme des notes multipliées par leurs pourcentages respectifs donne la note définitive. Chaque note définitive est multipliée par son coefficient. La somme des notes divisée par la somme des coefficients constitue la moyenne semestrielle de l'étudiant. la moyenne annuelle est la somme de S1 et S2 divisée par deux.
- - La moyenne de chaque semestre peut également être calculée en additionnant les notes définitives divisées par le nombre de matière : c'est la moyenne calculée sans les coefficients.
- Si l'étudiant arrive à obtenir l'une des deux moyennes, il valide ses matières et il est considéré comme il a obtenu l'ensemble des ECTS requis.
- En deuxième session le nombre d'ECTS d'une matière enseignée durant toute l'année correspond à la somme des ECTS des deux semestres.

● Article 4 – Les examens

- L'examen du premier semestre se déroule au mois de Février. Les UE évalués ne seront pas réévalués à l'examen du deuxième semestre.
- L'examen du deuxième semestre se déroule au mois de juin et ne porte que les UE enseignées au deuxième semestre.
- Une session de rattrapage est organisée au mois de septembre et ne portera que les matières dont l'étudiant n'a pas validé. Elle concerne toutes les UE enseignées de l'année universitaire.

● Article 5 - Pondérations

- Les matières sont pondérées par des coefficients, spécifiées dans le Programme des enseignements de l'année. Ces pondérations sont utilisées pour calculer la moyenne des notes obtenues dans les matières composant une UE.
- Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient servant à calculer la moyenne annuelle obtenue dans l'année.

- **Article 6 - Acquisition d'une UE**

- Une UE est définitivement acquise dès que le candidat a obtenu une moyenne pondérée d'au moins 10 sur 20.

- **Article 7- Validation d'une année d'enseignement**

- Une année d'enseignement est validée si le candidat a :
 - - acquis la totalité des UE qui la compose ;
 - - obtenu sur l'ensemble des UE composant cette année d'enseignement une moyenne pondérée d'au moins 10 sur 20.

- **Article 8 - Session de rattrapage**

- Un candidat ajourné est autorisé à passer une session de rattrapage et gardera les notes des matières validées, comme c'est indiqué à l'article 3. *La note obtenue en session de rattrapage remplace la note définitive obtenue en première session.*

- **Article 9 - Ajournement à l'issue des épreuves de la session de rattrapage**

- *Un étudiant ayant obtenu 70% des ECTS est autorisé à passer au niveau supérieur avec crédit des matières non validées.*
- *Un étudiant qui reprend l'année, va refaire uniquement toutes les matières des UE qu'il n'a pas pu valider.*

- ***Article 10 – Absence à une épreuve***
 - *Un candidat absent à un examen est ajourné à l'UE concernée et ne bénéficie pas de la compensation prévue à l'Article 7.*
 - Une absence au contrôle continu est notée zéro même si l'étudiant l'a justifié.
Cependant il a la possibilité de se rattraper à la deuxième session.

• **Article 11 - Assiduité aux travaux dirigés**

- L'assiduité aux séances de travaux pratiques et de travaux dirigés est obligatoire. Un candidat ne peut se présenter à l'examen d'une matière à travaux dirigés s'il a été absent sans justification à plus de trois séances aux travaux dirigés de cette matière. Néanmoins il peut se présenter à la session de rattrapage.

- **Article 12 - Mentions**

- Les mentions suivantes sont attribuées:
- **Très Bien:** note supérieure ou égale à 16/20
- **Bien:** note supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20
- **Assez Bien:** note supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20
- **Passable:** note supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20
- **Article 13 -Un crédit équivaut à 8 heures équivalent TD**
- Les crédits ou ECTS sont attribués selon le nombre d'heures enseignées en équivalent TD.
- 1 heure de cours magistral = 1,25 heures équivalent TD
- 1 heure de TD = 1 heure équivalent TD
- 1 heure de TP = 0,75 heure équivalent TD

Je vous remercie de
votre aimable attention